



Notre code de vie

Les membres du personnel de l'école Jean-Grou reconnaissent qu'il est important d'enseigner et de renforcer activement les comportements appropriés et positifs chez tous les élèves afin de favoriser et de maintenir un milieu d'apprentissage et d'enseignement harmonieux et sécuritaire. Voilà pourquoi nous mettons en œuvre le **Soutien au Comportement Positif (SCP)**.

Les fondements de cette approche reposent sur la recherche et ont démontré leur efficacité. Ce système favorise la responsabilisation progressive de l'élève par le renforcement positif des comportements attendus. L'élaboration de ce système s'inscrit dans une démarche d'intervention bienveillante en lien avec les valeurs de l'école :

Respect - Engagement - Sécurité



Lorsque des comportements positifs seront observés, les élèves recevront des renforcements verbaux, non verbaux et tangibles (bracelets). Ces derniers seront comptabilisés chaque semaine. Ainsi, en accumulant des bracelets, l'élève pourra mériter un privilège individuel, un privilège de groupe et une participation à une célébration des efforts pour l'ensemble de l'école.

Violence et intimidation

À l'école Jean-Grou, l'intimidation, : c'est non ! Toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux, lors de sorties et lors de l'utilisation du transport scolaire. Tel que prévu dans la loi sur l'instruction publique, l'école met en application un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Ce plan de lutte est disponible sur le site internet de l'école au : <http://www.ecolejeangrou.ca>.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

En vertu de la Loi sur l’instruction publique (LIP) du Québec, l’intimidation et la violence sont définies comme suit :

INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l’inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d’engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »
(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d’engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l’opprimer en s’attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »
(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

Application du code de vie

Le code de vie s’applique dans toutes les activités et tous les lieux de l’école (salle de classe, service de garde, corridors, cour de récréation, etc.) ainsi que dans le transport scolaire, lors des activités parascolaires et des sorties éducatives. Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu’à l’intérieur et à l’extérieur de l’école. Les casiers et les pupitres sont prêtés aux élèves, ils demeurent la propriété de l’école. La direction peut, en tout temps, fouiller le casier pour en vérifier le contenu.

Comportements attendus

L’école est un milieu de vie francophone. Les élèves et le personnel communiquent en français. L’école est un milieu de vie égalitaire. Aucune discrimination en raison de l’origine, du sexe ou de l’orientation sexuelle ne sera tolérée.

Civisme et respect

À notre école, nous souhaitons encourager les comportements et les attitudes qui témoignent du respect des personnes, des règles et des valeurs de notre communauté éducative. Chaque élève est invité à contribuer à un climat scolaire positif, sécuritaire et bienveillant.

Principes

1. Le droit des élèves et du personnel de l’école d’évoluer dans un milieu propice à

l'apprentissage et à l'épanouissement dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.

2. Le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

Ainsi, comme élève,

J'agis et je communique de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé;

Je ne pose aucun **acte d'intimidation ou de violence**;

Je **vouvoie** le personnel de l'école;

J'utilise le titre de « **madame** » ou de « **monsieur** » pour m'adresser au personnel de l'école;

Je respecte **la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école**, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux ;

Je respecte **l'autorité** du personnel de l'école ainsi que les règles prévues au Code de vie de l'école et celles de ma classe ;

Je suis **assidu et ponctuel** en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables;

Je prends soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école ;

Utilisation du cellulaire

À moins d'une autorisation écrite de la direction, il est interdit d'apporter ou d'utiliser tout téléphone cellulaire, tablette, écouteurs, montre intelligente ou tout autre appareil mobile personnel pouvant communiquer avec ou accéder à internet sur les terrains, dans bâtiments ou dans les autobus et berlines ainsi qu'à l'extérieur de ceux-ci lors d'activités scolaires.

Si l'élève se présente à l'école ou à des activités scolaires avec un appareil mobile personnel, il devra le remettre à la direction et ses parents devront venir le chercher à l'école. L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSMB et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

Jean-Grou, une école francophone

Le français est notre langue commune et est favorisée dans l'école. Chaque enfant a sa propre personnalité et chacun doit respecter les origines ethniques, les religions, le sexe ou les conditions matérielles, financières et familiales des autres.

Mesures de soutien et conséquences éducatives

Dans le but d'assurer le respect du code de vie et ainsi d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous, l'école a prévu des mesures de soutien et des conséquences logiques à la suite d'un écart de conduite.

Les mesures de soutien et les conséquences proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre dans lequel elles seront appliquées. L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectuera après l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées (ex. : direction, DPJ, police, parents).

Mesures de soutien

- Proximité ;
- Signaux non verbaux ;
- Réenseignement de la règle ;
- Contrat d'engagement école/maison ;
- Communications entre l'école et la maison ;
- Soutien au développement des habiletés sociales ;
- Récréations guidées ;
- Rappel du comportement attendu ;
- Rencontres individuelles avec le titulaire ;
- Rencontres individuelles avec un intervenant ;
- Rencontre avec la direction ;
- Feuille de route ;
- Plan d'action ;
- Référence aux professionnels concernés ;
- Mise en place d'un plan d'intervention ;
- Réintégration progressive de l'élève dans le groupe ;
- Service de soutien-conseil au CSSMB ;
- Références à des partenaires externes (CLSC, SPVM, etc.) ;

Conséquences éducatives

- Avertissement (verbal ou écrit) ;
- Geste réparateur ;
- Rapport d'incident ;
- Remboursement ou remplacement du matériel ;
- Réflexion écrite ;
- Travaux communautaires ;
- Retrait de privilège ;
- Reprise du temps perdu ;
- Excuses verbales ou écrites ;
- Perte d'autonomie dans les déplacements ;
- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ;
- Retrait de la classe avec travail supervisé ;
- Retrait du service des dîners ;
- Suspension interne ou externe école/SDG ;
- Retrait du transport scolaire ;
- Retrait des sorties ;
- Travaux communautaires ;
- Récupération comportementale ;
- Implication du SPVM

L'Agent Grou ÉCOLE PRIMAIRE JEAN-GROU

Partout et en tout temps

respect

Je respecte la bulle des autres.

sécurité

Je marche calmement.

respect

Je respecte les consignes de **TOUS** les adultes de l'école.

respect

Je respecte les autres en gestes, en paroles et en attitude.

L'Agent Grou ÉCOLE PRIMAIRE JEAN-GROU

Corridors et escaliers

respect

Je marche dans l'école et j'utilise la voix de secret pour parler.

engagement

Je range mes effets personnels au bon endroit.

sécurité

Je circule à droite et j'utilise la porte de droite.

sécurité

Je monte et je descends une marche à la fois.

L'Agent Grou ÉCOLE PRIMAIRE JEAN-GROU

Classe

respect

J'attends mon tour de parole.

engagement

J'ai tout mon matériel en ma possession.

engagement

Je participe activement aux activités.

engagement

Je m'exprime en français, notre langue commune.

L'Agent Grou ÉCOLE PRIMAIRE JEAN-GROU

Service de garde

respect

Je nettoie l'espace commun.

sécurité

Je donne rapidement ma présence.

respect

Je m'adresse avec respect aux éducatrices et aux éducateurs.

sécurité

Je demande la permission pour sortir du local et/ou j'informe de mon départ.

L'Agent Grou ÉCOLE PRIMAIRE JEAN-GROU

Toilettes

respect

Je respecte l'intimité des autres.

engagement

J'évite le gaspillage de papier et de savon.

respect

Je garde les lieux propres.

engagement

Lorsque j'ai terminé, je quitte rapidement.

L'Agent Grou ÉCOLE PRIMAIRE JEAN-GROU

Gymnase

engagement

Je porte mes vêtements et mes chaussures d'éducation physique.

engagement

Je participe activement aux différentes activités selon mes capacités.

respect

J'accepte de jouer en équipe avec tout le monde.

respect

J'accepte la victoire ou la défaite; l'important c'est d'avoir du plaisir.

L'Agent Grou ÉCOLE PRIMAIRE JEAN-GROU

Bibliothèque

respect

J'utilise ma voix de secret.

engagement

Je manipule les livres avec soin.

sécurité

Je m'assois sur les divans, les chaises ou le tapis.

L'Agent Grou ÉCOLE PRIMAIRE JEAN-GROU

Cour d'école

respect

Je respecte les règles selon les zones de jeux.

respect

Je prends soin du matériel et je l'utilise de façon adéquate.

sécurité

Je reste à la vue des surveillants.

sécurité

Je laisse la neige, la glace, les branches et les roches au sol.

respect

Au son de la cloche, j'arrête le jeu et je prends mon rang au bon endroit.

L'Agent Grou ÉCOLE PRIMAIRE JEAN-GROU

Autobus

respect

Je respecte le ou la chauffeur(euse).

sécurité

Je garde ma nourriture et mes breuvages dans mon sac.

sécurité

Je reste assis jusqu'au signal de l'adulte ou lorsque l'autobus s'immobilise à mon arrêt.

Service de garde et des dîners

Lorsqu'un enfant démontre un comportement répétitif perturbateur mettant sa sécurité et celle des autres en danger, une note aux parents sera alors envoyée afin de les informer de la situation. Après plusieurs avertissements (3 et plus), l'élève pourrait être suspendu du service de dîner pour une journée. Pour tous les rapports subséquents durant l'année scolaire, la durée de suspension peut être prolongée. Votre enfant peut se voir retirer l'accès temporaire ou complet au service des dîneurs selon la gravité et la fréquence des écarts de conduite.

Transport scolaire

Si votre enfant ne respecte pas les consignes de sécurité dans l'autobus, tel que présentées dans l'affiche « Dans l'autobus » le chauffeur vous transmettra un rapport de comportement.

Après le 3e rapport, votre enfant sera suspendu du transport scolaire pour une durée d'une journée. Pour tous les rapports subséquents durant l'année scolaire, la durée de suspension sera prolongée. Votre enfant peut se voir retirer l'accès temporaire ou complet du service de transport selon la gravité et la fréquence des infractions. De plus, pour des raisons de sécurité, il vous est interdit de venir chercher votre enfant une fois que celui-ci est monté dans l'autobus en fin de journée. **Vous devez appeler au secrétariat avant 14h45 si vous ne désirez pas que votre enfant prenne l'autobus.**

Voici les motifs pouvant entraîner un rapport disciplinaire :

- Se lever/ Changer de siège
- Se bagarrer
- Provoquer/ Pousser
- Endommager/ Vandaliser
- Langage grossier, obscène ou agressif
- Bruyant, crier, tapage
- Lancer des objets
- Manger
- Cracher
- Manquement aux règles de sécurité/ à la procédure de débarquement
- Sortir la tête, les bras par la fenêtre
- Autre...



Attention, en cas de mauvais comportement dans l'autobus ou dans la berline, il est possible que l'élève se voit refuser le transport scolaire pour une durée allant de 1 jour à 1 mois. Le parent est alors responsable de venir reconduire et de venir chercher son enfant.

Prise de photos ou de vidéos

Il est obligatoire d'avoir préalablement une autorisation écrite de la direction pour prendre des photos, filmer ou enregistrer la voix de quiconque à l'intérieur de l'école, sur le terrain, de même que lors d'activités scolaires qui se déroulent à l'extérieur de l'école.

Il est strictement interdit de **diffuser** l'image (photos, vidéos) d'une personne sur internet, sur les réseaux sociaux ou de quelque autre façon que ce soit, sans son consentement écrit. Ce règlement s'applique entre les élèves et également entre les adultes et les élèves.

Cellulaires et autres appareils mobiles

L'utilisation du téléphone cellulaire, d'une tablette, d'écouteurs, d'une montre intelligente ou de tout autre appareil mobile personnel pouvant communiquer avec ou accéder à internet est interdite du début jusqu'à la fin du jour de classe, autant sur les terrains et dans les bâtiments de l'école qu'à l'extérieur de ceux-ci lors des activités scolaires.

Cette règle s'applique en tout temps, sauf si la direction décide de la modifier pour une situation particulière. Dans ce cas, elle informe les élèves et les parents par écrit.

L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSMB et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

Engagement

Mon enfant et moi avons lu les éléments du code de vie de l'école, nous comprenons et nous avons discuté du contenu.

Comme parent/tuteur, je suis prêt(e) à supporter l'école et à collaborer à la réussite scolaire de mon enfant et faire en sorte que l'école soit un environnement respectueux, sain et sécuritaire pour tous.

Comme élève, je m'engage à respecter les éléments du code de vie pour faire en sorte que l'école soit un lieu d'apprentissage respectueux et sécuritaire pour tout le monde.